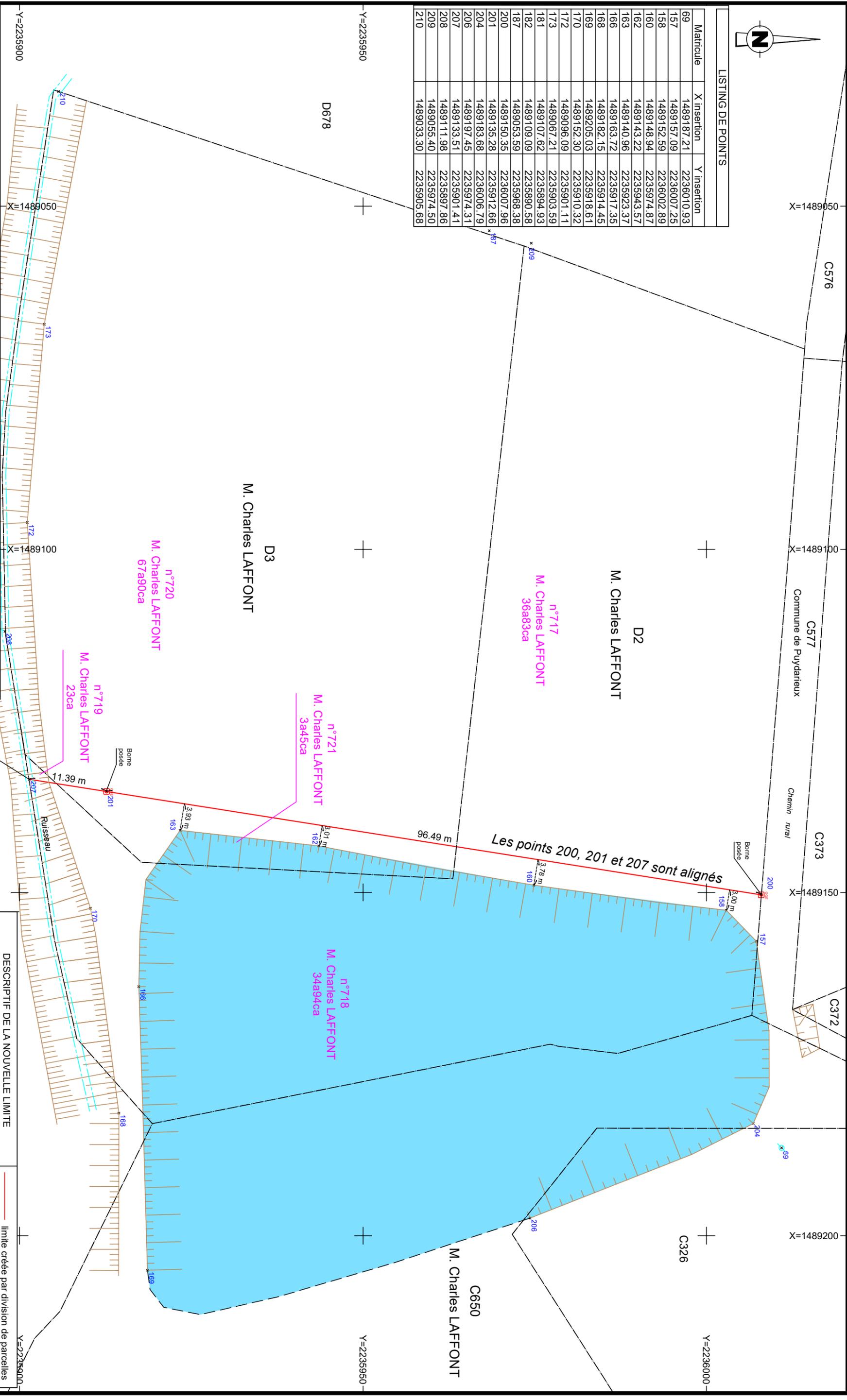


LISTING DE POINTS

Matricule	X insertion	Y insertion
69	1489187.21	2236010.93
157	1489157.09	2236007.25
158	1489152.59	2236002.89
160	1489148.94	2235974.87
162	1489143.22	2235943.57
163	1489140.96	2235923.37
166	1489163.72	2235917.35
168	1489182.15	2235914.45
169	1489205.03	2235918.61
170	1489152.30	2235910.32
172	1489096.09	2235901.11
173	1489067.21	2235903.59
181	1489107.62	2235894.93
182	1489109.09	2235890.58
187	1489053.59	2235968.38
200	1489150.35	2236007.96
201	1489135.28	2235912.66
204	1489183.68	2236006.79
206	1489197.45	2235974.31
207	1489133.51	2235901.41
208	1489111.98	2235897.86
209	1489055.40	2235974.50
210	1489033.30	2235905.68



GEOMETRE-EXPERT
CONSULTA VOLONTAIRE QUALITE

Dressé par Stéphane BERNARD
GEOMETRE EXPERT

tél 05 62 66 69 03 fax 05 62 66 81 83

Dossier n°122128
Le 24.05.2022

L'authenticité de ce plan couleur est assurée par la signature originale du Géomètre Expert

les superficies exprimées en ares, sont des évaluations cadastrales graphiques
Projection CC43

Echelle 1/500

DESCRIPTIF DE LA NOUVELLE LIMITE

La nouvelle limite est définie par les segments de droites reliant les bornes posées 200, 201 et l'axe du ruisseau, construit dans le prolongement de la droite 200-201.

— limite créée par division de parcelles

— application cadastrale graphique

Commune :
PUYDARRIEUX (374)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 369P
Document vérifié et numéroté le 20/07/2022
ASDIF Tarbes
Par Jonathan MERLE
Géomètre
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A, le

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 20/07/2022
Support numérique :

TARBES
1, boulevard du Maréchal Juin
BP 693

65000 TARBES
Téléphone : 05-62-44-40-40

sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Stéphane BERNARD (2)
Réf. : 122128
Le 16/06/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

